



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 1/2014

le 5 février 2014

Concerne :

Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2013.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous communiquons les noms des nouveaux bourgeois assermentés par le Conseil d'Etat en 2013, par naturalisation ordinaire, en vertu de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) du 28 septembre 2004 entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005 :

ARNAUD Maurice et Anne-Marie
DELERIS Dominique et Katalin
FAVARGER Laurence Carole
HOFMA Jelle
JOFRÉ TAGLE Claudio et
SANHUEZA Mariana
MAKIESE Elisabeth Kavungu
MARREIRO Marie-Sophie

MONACO Pasquale et Giovanna
MUNDUKI Ntumba Kalala
PRATA Isabel Maria
RAHATI JAFARABAD Nasser
SANTORO ARAMINI Luigi et
Maria del Carmen
YOULAKOU BUYS Laila

Ont également été assermentés en 2013, selon la naturalisation facilitée des étrangers nés en Suisse:

ALIU Mérita
BARONE Salvatore
BOZZO Angelo Gabriele
CATANZANO Cecilia
CATANZANO Nicola
CUENOD-LOUVION Jérôme
FONTANA Cosetta
FUNCK Marika
LA ROCCA Fabio

NESIC Aleksandra
PRIZZI Riccardo
SASSO Donato
SINGARELLA Angelica
VERDEGAAL Sabrina
VUITTON Xavier Denis
ZAGORAC David
ZUVIC Aleksandar



ainsi que les personnes mentionnées ci-dessous, selon la naturalisation facilitée des jeunes de la deuxième génération âgés entre 14 et 24 ans révolus :

| **FILS-AIMÉ Kathleen Lovely**

| **MARTINELLI Sandro**

D'autre part, la Municipalité n'a été saisie, en 2013, d'aucune demande de bourgeoisie selon les articles 30 à 33 et 40 à 42 de la LDCV, ni de demande de réintégration dans la bourgeoisie de la commune, conformément aux articles 34, 35, et 36 LDCV.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 20 janvier 2014

